

VILLE DE SEICHAMPS



Le budget primitif, présenté ici, découle des orientations budgétaires présentées lors du dernier conseil.

Comme indiqué lors de la présentation des orientations budgétaires, le contexte général, tant international que français, doit nous inciter à la plus grande prudence dans l'évaluation de nos dépenses comme de nos recettes. Après deux années de hausse, et malgré la poursuite de l'augmentation des prix des services (restauration, périscolaire), nos dépenses de fonctionnement marquent un léger repli, dû notamment à la fin des travaux du LAEP. Cela nous permet de compenser l'augmentation de nos charges de personnel liée à la remise à niveau de nos effectifs et à l'alourdissement des charges patronales décidées dans le cadre de la loi de finances 2025. **Ainsi, nous ne toucherons pas en 2025 aux taux d'imposition de la commune.**

Nous poursuivons notre politique d'investissement avec une enveloppe de plus de 800 k€ dont une part importante est destinée à l'adaptation de notre patrimoine au changement climatique. Nous anticipons les besoins à venir avec le projet d'extension du cimetière communal.

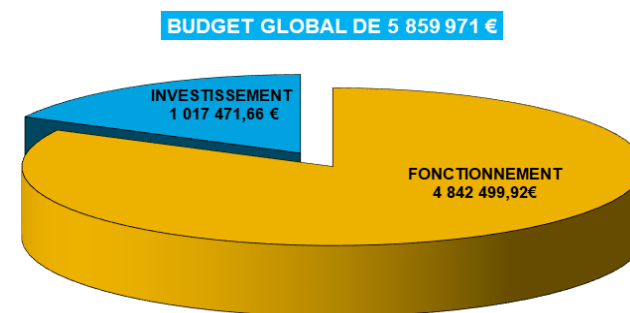
Le rapport de présentation du budget primitif 2025 expose en première partie **les dépenses de fonctionnement** présentées par chapitre et par délégation **et les recettes**. Leurs évolutions sont mesurées par comparaison aux exercices précédents avec une présentation analytique par politiques publiques. A noter que le passage à la nomenclature comptable M57 a modifié à la marge la ventilation entre chapitres (charges et produits exceptionnels et dépenses imprévues sont supprimés, la dotation amortissement est plus conséquente).

La deuxième partie est consacrée aux **opérations** d'investissement et à leur financement. Une présentation détaillée des opérations d'équipements par domaine d'intervention est annexée au présent rapport.

Une présentation des éléments de **la dette** vient compléter tous ces éléments.

Les grands équilibres du budget ainsi que la reprise par anticipation du résultat disponible de l'exercice 2024 clôturent cette présentation avec un schéma global d'équilibre du budget.

Enfin, conformément aux articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'état récapitulatif annuel des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au conseil est joint en annexe du présent rapport.



1 – LE FONCTIONNEMENT

1-1 Les dépenses de fonctionnement

Après des exercices 2023 et 2024 impactés par :

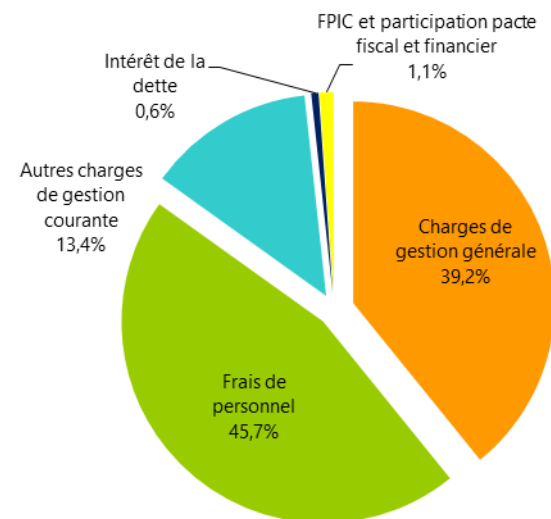
- une inflation encore conséquente et des charges énergétiques très élevées,
- des mesures salariales qui ont également contribué à une forte augmentation des dépenses de fonctionnement,
- des charges liées à l'aménagement du bâtiment LAEP qui ont impacté cette section en raison de notre statut de locataire (114 k€ en 2023 et 160 k€ en 2024).

Le budget primitif 2025 présente des dépenses de fonctionnement en baisse (-54k €) par rapport au réalisé de l'exercice précédent.

Présentation par chapitre

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2025		Montant
011	Charges de gestion générale	1 670 594€
012	Frais de personnel	1 950 000 €
65	Autres charges de gestion courante	571 140 €
66	Intérêt de la dette	25 001 €
014	Atténuation de produits (PFF)	48 000 €
TOTAL		4 264 735 €

Dépenses de fonctionnement ventilées en %



Les charges de gestion générale - chapitre 011 – 1 670 594 €

Dans leur ensemble ces charges retracent les dépenses d'achats de fournitures et de services de la collectivité.

En 2025, les **charges de gestion générale** enregistrent une **baisse totale de 149 k€** par rapport à 2024. Cette diminution est principalement due à la fin des travaux d'aménagement du LAEP, qui représentaient **168 k€** en 2024. Une fois les travaux du LAEP isolés, est constatée une faible hausse des charges entre 2024 et 2025, estimée à **18 k€**. Le niveau des charges de gestion se stabilise malgré la poursuite de l'augmentation des charges (services périscolaires notamment).

Deux postes importants représentent la moitié de ces dépenses :

- Les charges de restauration, d'accueil périscolaire et d'animation de la jeunesse représentent 799 k€ soit 47% des dépenses. Elles constituent le poste le plus important des charges de gestion avec une évolution de +5 k€ est prévue entre 2024 et 2025.
- Le poste énergie représente 222,8 k€ soit 13 % des dépenses du chapitre. En forte diminution de - 50 k€ en 2024 (après une augmentation de 225 k€ en 2023), ce poste est dépendant de la consommation et des conditions d'achat de l'énergie.

Pour l'année 2025, une baisse prudente de 5 k€ est prévue. En effet, bien que les tarifs HT de l'énergie aient diminué, l'impact réel sur la facture reste difficile à évaluer. Alors, par souci de prudence budgétaire, il est décidé de ne pas trop réduire ce poste de dépenses.

Les charges de personnel - chapitre 012 – 1 950 000€ - sont inscrites en hausse de 5% (+96k€) par rapport à l'exercice précédent.

Les éléments suivants impactent à la hausse la masse salariale :

- Le Glissement Vieillesse Technicité de l'ensemble du personnel titulaire.
- Augmentation de la cotisation retraite patronale : le taux de cotisation progresse de 3 points, représentant un surcoût estimé à entre 25 et 30 k€ en 2025.
- La couverture de certains postes, restés vacants plusieurs mois en 2024 ou dont l'embauche avait été retardée (agent des espaces verts, conseiller numérique)
- Revalorisation de la part communale de la prévoyance : le taux de 1,59 % passe à 2,15 % du traitement indiciaire brut (TIB).

Les autres charges de gestion courante - chapitre 65 – 571 140€ - sont inscrites en baisse de 2,6% (-15k€).

Les subventions d'équilibre des budgets CCAS et Multi-accueil représentent le poste le plus important (57%) de ce chapitre.

	2023	2024	2025
Subvention CCAS	110 k€	165 k€	155 k€
Subvention Crèche	140 k€	170 k€	170 k€

Pour rappel, en 2023, les subventions versées étaient inférieures à celles des années précédentes, en raison des excédents réalisés par ces deux budgets qui ont permis de limiter temporairement le recours aux ressources du budget principal de la commune. **En 2024**, face à la forte augmentation des charges salariales, notamment en raison des arrêts maladie à la crèche, il a été nécessaire de revenir à un niveau de subvention comparable à celui des années antérieures, voire de l'augmenter

pour répondre aux nouvelles contraintes financières.

Pour 2025, la subvention versée au CCAS a pu être réajustée (-10 k€). Cette démarche de réajustement, permet de mieux équilibrer les finances tout en tenant compte des marges de manœuvre créées par les excédents. En effet, en 2024, les résultats du budget CCAS ont permis de dégager des excédents de fonctionnement plus importants qu'en 2023 (+14 k€ pour le CCAS).

Pour la crèche, il convient de préciser que les informations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire concernant la subvention attribuée à la crèche n'étaient pas encore stabilisées. En effet, à ce stade, nous n'avons pas encore reçu le retour de la Direction Générale des Finances Publiques. Après consolidation des résultats définitifs, l'analyse des excédents réels a mis en évidence un résultat de fonctionnement de la crèche moins important que celui estimé lors du ROB. La budget crèche n'a pas dégagé en 2024 de meilleurs excédents qu'en 2023. Alors, afin de garantir un équilibre budgétaire cohérent et de préserver le bon fonctionnement de la structure, il a été décidé de maintenir la subvention à 170 000 €.

- L'enveloppe des subventions aux associations, inscrite à hauteur de 45 k€ est reconduite.
- Les dépenses liées aux indemnités des élus s'élèvent à 119 k€.

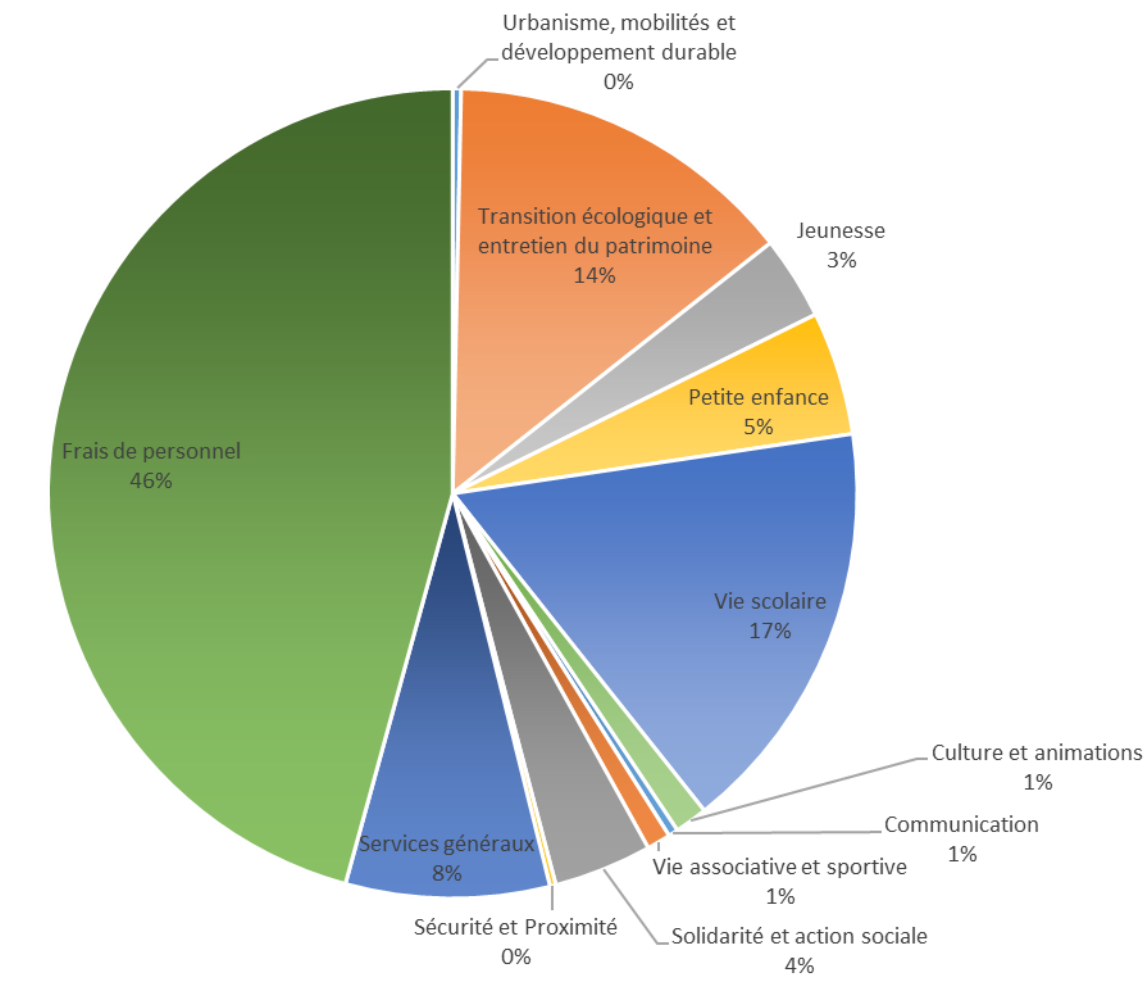
Les charges financières - chapitre 66 - restent faibles. Les intérêts de la dette s'élèvent à 25 001 € (ICNE compris) soit 0,53 % des dépenses de fonctionnement.

Les atténuations de produits - chapitre 014 – 48 000 € - ce chapitre retrace les charges supportées par la collectivité au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) et la contribution au Pacte Fiscal et Financier de la Métropole du Grand Nancy.

Présentation par délégation

Dépenses réelles de fonctionnement par délégation

Urbanisme, mobilités et développement durable	14 300,00 €
Transition écologique et entretien du patrimoine	598 936,28 €
Jeunesse	142 213,00 €
Petite enfance	210 230,00 €
Vie scolaire	711 140,00 €
Culture et animations	55 910,00 €
Communication	16 660,00 €
Vie associative et sportive	40 502,00 €
Solidarité et action sociale	167 460,00 €
Sécurité et Proximité	9 968,00 €
Services généraux, frais financiers, élus	347 415,72 €
Frais de personnel	1 950 000,00 €
TOTAL	4 264 735,00 €



Délégation Urbanisme, Mobilités et Développement économique - Stéphane GUILLIN ➤ 14 300 €

Cette délégation traite des projets d'urbanisme et métropolitains, des mesures liées aux mobilités et au développement économique. Des crédits de fonctionnement sont consacrés au marché communal et à ses animations, et à l'accueil des nouveaux seichanais.

Délégation Transition écologique et Gestion du Patrimoine - Juan Ramon GARCIA ➤ 598 936,28 €

Elle regroupe l'ensemble des dépenses liées à l'entretien du patrimoine, des espaces verts, de la voirie et des terrains sportifs et l'énergie (215 k€ électricité et gaz).

Délégation Jeunesse - Armelle VERON ➤ 142 213 €

Elle prend en charge les dépenses liées au marché UFCV (125 k€) pour toutes les activités menées dans le cadre de l'Accueil jeunes avec notamment le Conseil Municipal Jeunes. L'accompagnement des centres aérés des petites et grandes vacances de l'AFRS est maintenu avec une participation de 4€/jour/enfant.

Délégation Petite Enfance - Marie DOERLER ➤ 210 230 €

Elle enregistre les actions de la petite enfance : dont le fonctionnement du RPE (Relais Petite Enfance) et du LAEP (Lieu d'accueil Parent Enfant) hors charges de personnel.

La subvention d'équilibre au budget du Multi-Accueil est fixée à 170 k€, identique à 2024.

Délégation Enfance et Vie Scolaire - Pascale TREIBER ➤ 711 140 €

Une des délégations les plus importantes au niveau des dépenses de fonctionnement. Elle prend en compte les postes d'encadrement de la restauration et de l'accueil périscolaire (marché UFCV pour 390 k€), les dotations par enfant aux écoles et toutes autres dépenses liées aux activités scolaires comme la piscine, le parcours culturel et sportif et la classe découverte.

Les crédits concernant la restauration scolaire (marché API pour 249 k€) et l'encadrement périscolaire sont inscrits en tenant compte de la fréquentation des services. Le prix des repas augmente à la date anniversaire du marché au 1^{er} septembre.

Délégation Culture - Frédéric MARTIN ➤ 55 910 €

Les manifestations traditionnelles seront reconduites : Foire aux Fromages, concert de nouvel an, la St Nicolas,...

Le Festival de Théâtre, selon son format initial s'est déroulé du 28 février au 9 mars 2025. Il a rencontré un vif succès.

Les crédits réservés à la médiathèque permettent d'abonder le fonds documentaire et de proposer des animations ponctuelles comme Autour du Livre, soirée cinéma et autres conférences.

Délégation Communication – Danièle GLESS ➡ 16 660 €

Cette délégation prend en charge les dépenses liées à la publication et à la distribution de la gazette et des différents flyers ainsi que les frais d'hébergement et de maintenance des autres outils de communication (site internet, panneaux). Dans un souci de développement durable, l'impression des flyers a été limitée aux actions nouvelles. Nous privilégions le programme culturel « Girafe » et la Gazette pour les actions récurrentes. Les distributions « boîtes aux lettres » sont regroupées pour limiter les frais.

Délégation Vie Associative et Sportive - Macha VIVIER ➡ 40 502 €

Elle prend en charge les subventions de fonctionnement aux associations et les crédits liés à l'organisation d'événements tels que les rencontres associatives, le forum et les trophées sportifs ainsi qu'une dotation en coupes et médailles.

La manifestation des « boucles seichanaïses » sera reconduite. L'enveloppe globale des subventions à répartir s'élève à 45 k€.

Délégation Solidarité – Action Sociale - Yveline LANUEL et Jocelyne ROZOT ➡ 167 460 €

Elle comprend les crédits affectés à la subvention d'équilibre au budget du CCAS et aux actions courantes, à la contribution à la mission locale et à « octobre rose ».

La subvention versée au budget CCAS s'établit à 155 k€.

La délégation Sécurité et Proximité - Charles COLNOT et René KEINERKNECHT ➡ 9 968 €

Cette délégation prend en charge les dépenses du service de la police municipale, les frais de fonctionnement de la vidéo protection, les charges liées aux défibrillateurs et à la prévention routière.

Les Services Généraux ➡ 347 415,72€

Ce chapitre intègre les charges générales hors délégations : indemnités des élus, frais financiers, contrats d'assurance, taxe foncière, et autres charges de fonctionnement inter-services (affranchissement, fournitures, ..) et la contribution de la commune à la Direction des Services Informatiques de la Métropole (50 k€).

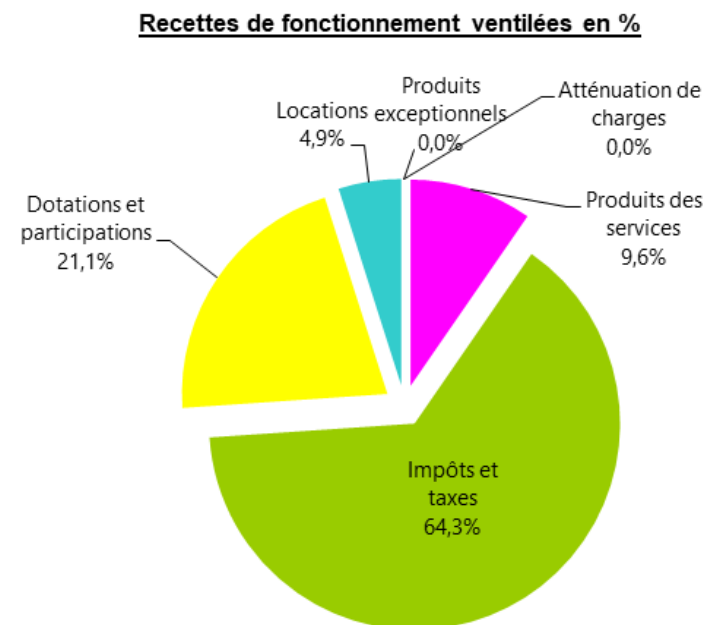
1-2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement encaissées en 2024 sont en augmentation de 8,5% par rapport à 2023. Une hausse qui s'explique principalement par l'augmentation des produits fiscaux et l'augmentation des produits des services.

Les prévisions 2025 sont prudentes et prévoient un niveau de recettes inférieur au montant des recettes perçues en 2024 (-111 k€) notamment car, sur l'année 2024, des subventions avaient été versées pour accompagner la création du LAEP (80 k€).

Présentation par chapitre

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2025		Montant
70	Produits des services	432 000 €
73	Impôts et taxes	2 880 951 €
74	Dotations et participations	947 773 €
75	Locations	221 000 €
TOTAL		4 481 724 €



Les produits de services – chapitre 70 – 432 k€ : devraient être stables par rapport à 2024.

Ils sont constitués pour 86 % par les recettes des services périscolaires et jeunesse avec 374 k€. Ils sont estimés sur un maintien de la fréquentation par rapport à 2024. Les tarifs évoluent chaque année à la rentrée de septembre du montant de l'inflation, une évolution qui reste insuffisante face à l'évolution du coût des repas. Aussi le marché d'animation progresse chaque année (436 k€ en 2022, 458 k€ en 2023, 500k€ en 2024).

La tarification sociale avec un repas à 1 € pour les plus bas revenus est appliquée depuis mai 2023. La compensation par voie de dotation (8k€) a été reçue en 2024 au titre de l'année 2023. Le montant de la dotation est estimé à 18 000€ pour 2025, liée aux repas de l'année 2024 (6084 repas).

La programmation culturelle avec une tarification attractive permet d'escompter des recettes de billetteries de 12 k€.

Les frais de remboursement de la viabilité hivernale sont intégrés à ce chapitre : 12 k€. Pour l'année 2025, la réduction à une seule équipe de salage, diminuant de 10 k€ le versement de la Métropole.

Les produits de concessions funéraires sont évalués à 11 k€.

Les impôts et taxes - chapitre 73 – 2 880 k€ : ils constituent la principale ressource de notre collectivité. Ils représentent les 2/3 de nos recettes de fonctionnement et devraient progresser de 34 k€ par rapport à l'exercice 2024.

- Les recettes liées aux taxes foncières et d'habitation s'élèvent à 2 073k€ (+34 k€ par rapport à 2024), principalement du fait de la revalorisation nationale des bases (1,71%).
- Les dotations de la Métropole (compensation et solidarité) sont inscrites en comptant sur un maintien des enveloppes.
- La collectivité perçoit les droits de mutation au fur et à mesure des droits générés. Le montant escompté est inscrit à hauteur de 142 k€, identique à l'année 2024.
- Décidée par l'Etat, la perception de la Taxe Locale de Consommation Finale d'Electricité par la commune est entrée en application en 2021. Cet exercice 2025 devrait s'établir, comme en 2024, à 71 k€. Cette recette doit être minorée de la part reversée à la Métropole dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier de 26 445€. La recette nette attendue liée à la TLCFE est de 44 285€.
- La Ville perçoit également une redevance pour l'antenne et une taxe pour les pylônes électriques : + 33 k€.

Les dotations et participations - chapitre 74 – sont inscrites en baisse à hauteur de **947 773€** (1 075 k€ en 2024).

La baisse prévue s'explique par des recettes perçues en 2024 liées à des actions non reconduites en 2025 :

- Des subventions reçues en 2024 pour l'aménagement du LAEP (80 k€)
 - La dotation de l'Etat « filet de sécurité » (42 k€)
 - La dotation de recensement (9,5 k€)
- Les dotations d'Etat n'ont pas encore été notifiées.

La **Dotation Globale de Fonctionnement** est inscrite à hauteur de 556 00 € selon les outils de simulation à notre disposition. La **Dotation de Solidarité Rurale** et la **Dotation Nationale de Péréquation** seront inscrites au même niveau qu'en 2024.

D'après les simulations les Dotations d'Etat devraient se maintenir dans l'ensemble.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	649 467 €	597 373 €	581 979 €	570 804 €	565 824 €	561 078 €	552 696 €	556 460 €	556 578 €	556 000 €
Dotation Solidarité Rurale (DSR)	57 484 €	61 021 €	62 243 €	62 437 €	68 644 €	70 478 €	71 901 €	84 185 €	92 820 €	92 000 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	- €	- €	- €	- €	20 841 €	22 685 €	20 440 €	18 396 €	16 556 €	16 000 €
	706 951 €	658 394 €	644 222 €	633 241 €	655 309 €	654 241 €	645 037 €	659 041 €	665 954 €	664 000 €

- Les allocations compensatrices versées par l'Etat concernant les exonérations des taxes foncières sont prises en compte dans ce chapitre pour 50 k€.
- La prestation de service escomptée, versée par la CAF, est fonction de la fréquentation des services périscolaires et jeunesse. Les projections de fréquentation génèreraient une PSU (prestation de service unique) et des bonus CTG à hauteur de 130 000 €.

Les produits de gestion courante ou locations - chapitre 75 – 221 k€ : Ils représentent pour grande partie les produits des locations. Pour rappel, le loyer de la Gendarmerie est révisable tous les 3 ans. Il a été révisé en 2024 passant de 168k€ à 191k€. Le centre socioculturel fait l'objet de nombreuses mises à disposition gratuites au bénéfice des associations. Les recettes de locations sont peu élevées.

Ce chapitre enregistre également une partie des versements des assurances suite aux arrêts maladies (13,5 k€ perçus en 2024, 12 k€ prévus en 2025).

Enfin, une recette de 4 000€ est attendue pour le remboursement d'une partie des frais de scission de la copropriété de l'ancien Shopi, par l'acquéreur. 8 000€ sont inscrits en dépense dans le chapitre des « charges de gestion générales ».

Les autres recettes – les chapitre 75 et 013 ne prévoient pas de recettes pour 2025.

Les atténuations de charges étaient constituées principalement des remboursements sur rémunération du personnel versés par l'assurance statutaire. Depuis 2024, et suite au passage en M57, certaines rentrées d'argent doivent être enregistrées différemment. Les remboursements des assurances en cas d'absence d'un agent ainsi que les participations au financement de postes « aidés », doivent être comptabilisés dans le chapitre ci-dessus « produits de gestion courante ».

A ce jour, aucune recette exceptionnelle n'est prévue pour l'année 2025.

2 – L'INVESTISSEMENT

2-1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent les charges liées au remboursement de la dette en capital et les dépenses d'équipements.

Le montant des emprunts en capital à rembourser sur l'exercice : **115 000 €**.

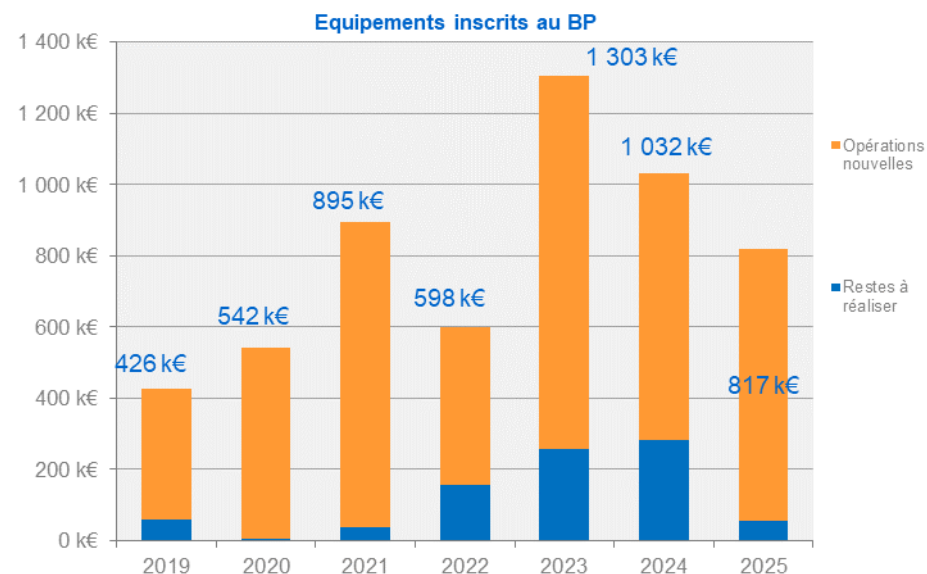
Les opérations d'équipement inscrites au BP 2025 s'élèvent à **817 472 k€**. Elles comprennent les restes à réaliser de l'exercice précédent pour 55 789 k€ qui concernent des travaux initiés en 2024 mais achevés et facturés sur 2025.

Les opérations nouvelles pour 761 683 € : le programme d'investissement de l'année 2025, dans le prolongement de celui de 2024, est toujours orienté vers deux objectifs principaux : l'adaptation au dérèglement climatique et l'économie d'énergie d'une part, le maintien en état de notre patrimoine immobilier d'autre part. Une attention particulière est apportée aux bâtiments scolaires.

Malgré les incertitudes pesant sur l'exercice 2025, nous maintenons un programme d'investissement conséquent.

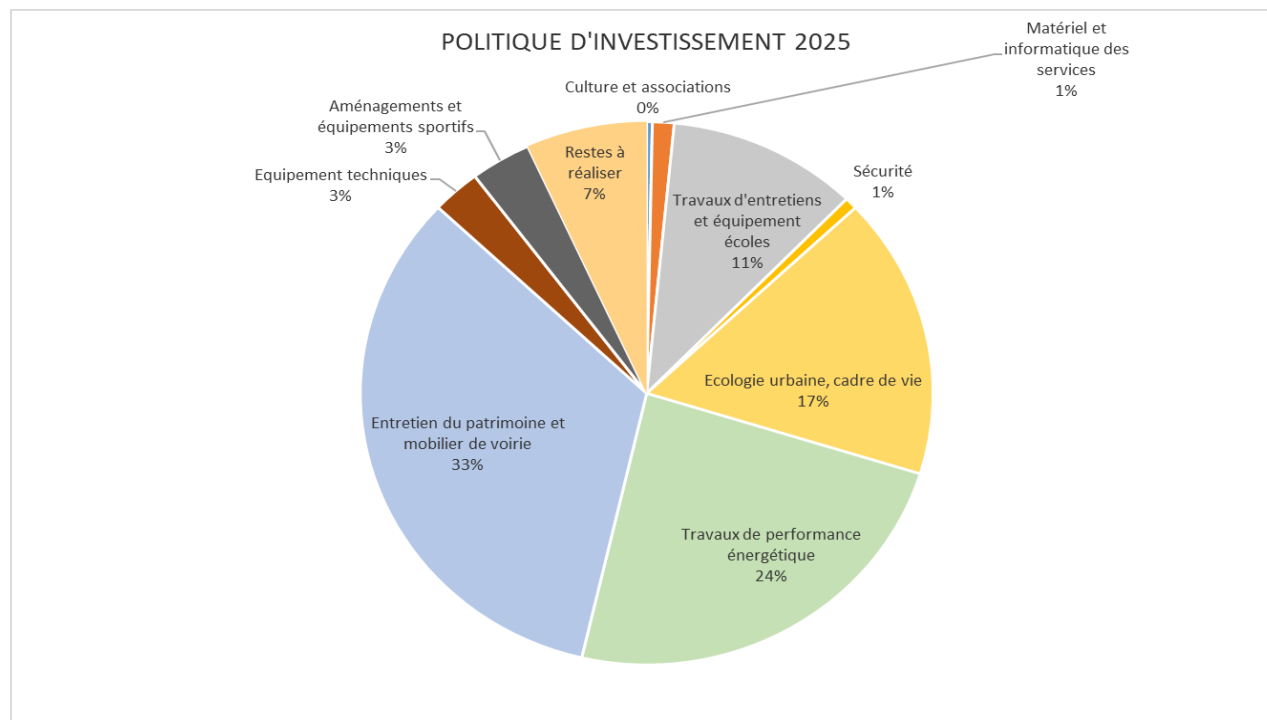
Présentation par chapitre

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		Montant
Remboursement des emprunts		<u>115 000 €</u>
16	Emprunts	115 000 €
Dépenses d'équipement non individualisées		<u>817 472 €</u>
20	Etudes – honoraires - logiciels	15 707 €
21	Aménagements et équipements	745 976 €
Restes à réaliser 2024		55 789 €
TOTAL		932 472 €



Présentation par nature

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Montant
Culture et associations	2 600 €
Matériel et informatique des services	10 000 €
Travaux d'entretiens et équipement écoles	87 960 €
Sécurité	5 771 €
Ecologie urbaine, cadre de vie	137 228 €
Travaux de performance énergétique	217 896 €
Entretien du patrimoine et mobilier de voirie	305 594 €
Equipement techniques	22 423 €
Aménagements et équipements sportifs	28 000 €
TOTAL	817 472 €



Nous poursuivons notre démarche d'adaptation de nos bâtiments au dérèglement climatique pour 24 % du programme 2025. L'entretien du patrimoine (patrimoine, équipements, écoles et terrains sportifs) pèse pour 50 %. Les aménagements liés à l'écologie urbaine et au cadre de vie pèsent pour 17% du programme d'investissement. Le reste est consacré au renouvellement annuel de nos équipements.

2-2 Les recettes d'investissement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		Montant
10	FCTVA + taxe aménagement	124 000 €
13	Subventions	87 104 €
16	Emprunts	0 €
	Reste à réaliser 2024	5 178 €
TOTAL		216 282 €

La dotation FCTVA attendue est de 124 k€. Elle est calculée sur la base des investissements réalisés en 2024.

Les subventions (chapitre 13) accordées en 2024 s'élèvent à 87 104 € :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Aménagements qualité de l'air Georges de la Tour : 45 096€
- Mise en place de têtes thermostatiques dans les bâtiments communaux : 5 178€
- Région Grand Est : aire de jeux parc Schuman : 27 830€
- Autre : rénovation complète du réseau de drainage du terrain de football : 9 000€

Les subventions en cours d'instruction pour les projets 2025 et non intégrées au budget :

- Travaux d'isolation dans les bâtiments communaux : 68 829€
- Extension du cimetière : 92 308€
- Rénovation groupe scolaire Saint Exupéry : 18 302€

Les emprunts :

A ce stade, nous ne prévoyons pas de mobiliser de nouvel emprunt pour l'année 2025.

2 – LA DETTE

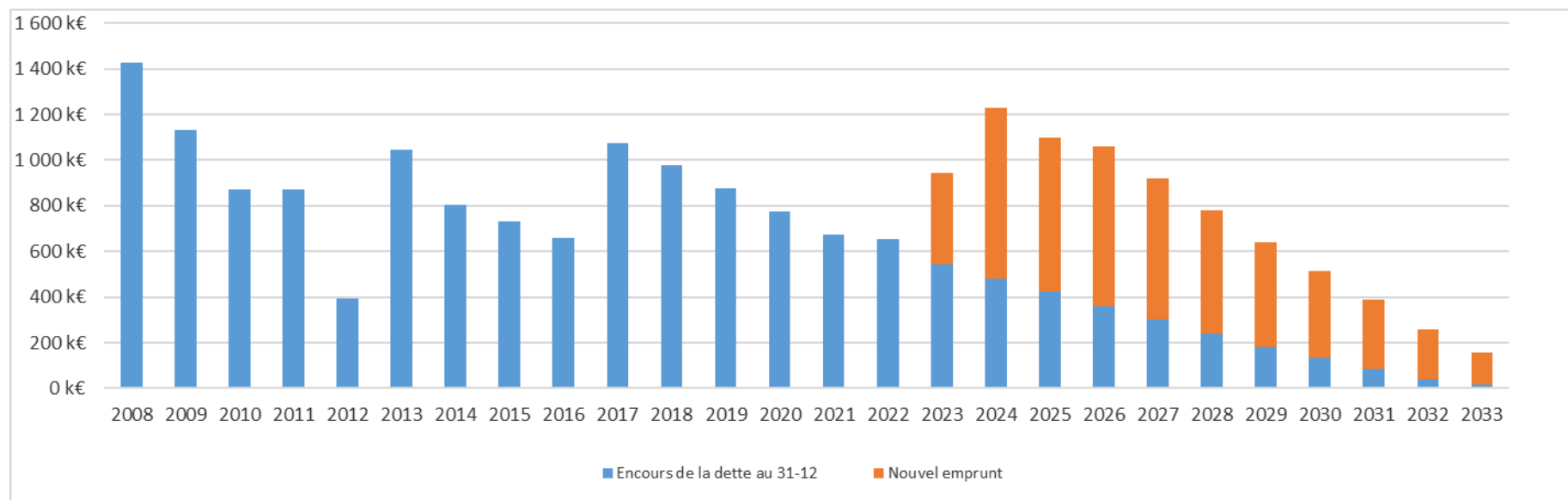
L'annuité 2025 de la dette s'élève à 139 944,72 € :

- 25 000,68 € pour les intérêts (ICNE compris)
- 114 944, 04 € pour le capital

Malgré une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (+17,60€), l'endettement de la commune (217,68€ par habitant) s'avère bien en deçà de l'encours moyen constaté pour les communes de la même strate (743 € / hab en 2023, dernière référence connue).

La **capacité de désendettement** est également un autre indicateur qui mesure la solvabilité financière et confirme que **la commune avec 3,8 ans est dans le bas de la moyenne** selon l'interprétation des ratios financiers.

La réduction de la dette a permis la souscription de nouveaux emprunts sur les derniers exercices pour financer les travaux de transition énergétique.



4 – LES GRANDS EQUILIBRES

Comme le prévoit la réglementation, la reprise du résultat de l'exercice précédent peut s'effectuer de manière anticipée au moment du Budget Primitif, par délibération de l'Assemblée délibérante votant l'affectation du résultat.

En conséquence, le résultat est affecté comme suit :

✚ Excédent d'investissement reporté R – 001 + 188 424,90 €

✚ Excédent de fonctionnement reporté R – 002 + 320 775,92 €

Le budget s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement - crédits 2025 - opérations réelles	4 264 735,00 €	4 481 723,84 €
Fonctionnement - crédits 2025 - opérations d'ordre	420 000,00 €	40 000,00 €
Virement à la section d'investissement	157 764,76 €	
Résultat reporté R-002		320 775,92 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 842 499,76 €	4 842 499,76 €

Investissement - crédits 2025 opérations réelles	886 682,50 €	211 104,84 €
Investissement - crédits 2025 - opérations d'ordre	75 000,00 €	455 000,00 €
Restes à réaliser 2024	55 789,16 €	5 178,00 €
Virement de la section de fonctionnement		157 764,76 €
Résultat reporté R-001		188 424,90 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 017 471,66 €	1 017 471,66 €

TOTAL GENERAL DU BUDGET	5 859 971,42 €	5 859 971,42 €
--------------------------------	-----------------------	-----------------------

ANNEXE 1

Equipements retenus dans le cadre des nouvelles propositions Budget Primitif 2025– Présentation par délégation / thématique

Equipements nouveaux 2025	761 682 €
Restes à réaliser 2024	55 790 €
Equipement total 2025	817 472 €

Culture et associations : 2 600€

Mobilier médiathèque : 2 000€
Divers : 600€

Matériel et informatique des services : 10 000 €

Ordinateur portable accueil jeunes : 800€
Renouvellement 5 postes informatiques : 3 200€
Logiciels DSIT : 6 000€

Ecoles : travaux d'entretien et équipements : 87 960 €

ENI GDLT : 12 000€
Matériel numérique JL : 400€
Mobilier divers : 2 560€
Rénovation deux classes GDLT : 5 000€
Rénovation peinture, sol, sol du préau, classe Ulis : 68 000€

Sécurité : 5 771 €

Caméras-piétons : 3 100€
Ethylotest : 871€
Défibrillateurs : 1 800€

Ecologie urbaine et cadre de vie : 137 228 €

Budget participatif : 10 000 €
Aires de jeux : 66 228 €
Végétaux et arbres : 8 000€
Cheminement et ponton zone humide : 53 000€

Aménagements et équipements sportifs : 28 000 €

Réfection espace de nettoyage extérieur (rugby) : 1 000€
Réfection d'une partie des clôtures & filets pare ballons (rugby) : 27 000€

Travaux de performance énergétique : 195 000 €

Isolation toiture espace terrasse CSC : 175 000€
Isolation plancher Louise Michel : 20 000€

Entretien du patrimoine et équipements de voirie : 272 700 €

Rénovation office et bureaux HDV : 8 000€
Pose porte entrée verrière et couloir WC : 1 500€
Rénovation salle paroissiale : 2 000€
Bardage deux pavillons gendarmerie : 2 000€
Mobilier urbain aire de jeux (bancs, corbeilles) : 5 000€
Démolition deux piles béton entrée HDV : 1 500€
Alarmes (remplacement et installation) : 17 700€
Bacs de rues : 13 000€
Extension cimetière : 204 000€
Apport schiste & allée Schuman : 15 000€
Remplacement tapis de sols différents bâtiments : 3 000€

 Matériel technique : 22 423 €

Blocs secours : 3 000 €
Matériel et outillage : 3 000€
Sono centre technique : 1 423€
Coffret manifestations : 1 500€
Tablier Manitou : 7 500€
Herse rotative : 6 000€

 Restes à réaliser : 55 790 €

Etudes cimetière : 5 040€
Pavage Eglise : 1 590€
DSIT : 6 392€
Placard accueil : 5 736€
Système arrosage football : 1 904€
Aérographe CTM : 677€
Contrôle CTA GDLT : 413€
Peinture tennis extérieur : 11 142€
Isolation plancher mairie : 22 896€

ANNEXE 2

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus (2024)

Civilité	Nom	Prénom	Indemnité brute annuelle
M.	CHANUT	Henri	23 923,20 €
M.	COLNOT	Charles	7 152,36 €
M.	DECLERCQ	Alain	7 152,36 €
MME	DOERLER	Marie	4 686,00 €
M.	GARCIA	Juan-Ramon	7 152,36 €
MME	GLESS	Danielle	7 152,36 €
M.	GUILLIN	Stéphane	7 152,36 €
M.	KEINERKNECHT	René	4 686,00 €
MME	LANUEL	Yveline	7 152,36 €
M.	MANGEOT	Pascal	1 171,50 €
M.	MARTIN	Frédéric	7 152,36 €
MME	ROZOT	Jocelyne	4 686,00 €
MME	TREIBER	Pascale	4 686,00 €
MME	VERON	Armelle	7 152,36 €
MME	VIVIER	Macha	7 152,36 €